



## Stratégie d'implantation du cadre de référence RI-RTF

**D'avril à juin 2016, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a réalisé une tournée de formation provinciale sur le Cadre de référence – Les ressources intermédiaires et les ressources de type familiale (cadre de référence RI-RTF). Les établissements doivent maintenant tout mettre en œuvre pour implanter les orientations ministérielles qui sont présentées dans le cadre de référence. Cette implantation doit tenir compte de la transversalité et de l'importance d'harmoniser les pratiques dans les établissements en ce qui concerne la gestion, l'organisation et la prestation de services en ressources intermédiaires (RI) et en ressources de type familial (RTF).**

L'implantation du cadre de référence RI-RTF concerne différents acteurs, notamment les gestionnaires, les divers intervenants, la direction de la qualité, le comité des usagers des établissements ainsi que les RI-RTF. La contribution de tous ces acteurs est nécessaire afin d'atteindre les résultats souhaités par cette implantation.

Ce bulletin d'information résume les trois activités de la stratégie d'implantation du cadre de référence RI-RTF qui doivent être réalisées par les établissements, leurs échéanciers ainsi que le soutien et l'accompagnement en lien avec cette implantation. Ces activités ont préalablement été présentées au président-directeur général (PDG), aux membres de la table nationale de coordination clinique (TNCC) et aux répondants cadres RI-RTF de chaque établissement.

## Activités d'implantation

### Première activité :

#### Réflexion sur l'organisation de services de l'établissement

Chaque établissement doit mener une réflexion sur son organisation de services pour s'assurer qu'elle permet l'implantation des orientations ministérielles du cadre de référence RI-RTF. Cette réflexion doit permettre à l'établissement d'identifier les changements ou les adaptations nécessaires concernant les responsabilités et les tâches des gestionnaires et des intervenants impliqués auprès des RI-RTF ainsi que ses processus ou ses procédures cliniques.

#### La réflexion doit porter sur :

- la relation entre l'établissement et la ressource;
- la démarche de recrutement et d'évaluation;
- les modalités, mécanismes et critères d'accès aux services d'une RI-RTF;
- les responsabilités de la ressource quant à sa prestation de services;
- les responsabilités de l'établissement quant au suivi professionnel de l'utilisateur;
- la qualité des services rendus à l'utilisateur par la ressource et par l'établissement.

### Deuxième activité :

#### Formation

Lors de la dernière tournée de formation provinciale du MSSS, des agents multiplicateurs ont été formés afin d'être en mesure d'offrir la formation à tous les acteurs concernés de l'établissement. Du matériel est disponible afin de les soutenir : présentation de la formation, guide du formateur et guide du participant. Une rencontre de soutien a également été offerte par le MSSS aux formateurs des établissements. Chaque établissement doit donc désigner les acteurs devant être formés.

Cette formation est essentielle pour permettre une réflexion approfondie sur l'organisation de services de l'établissement, bien identifier les changements devant être effectués et favoriser leur mise en place.





## Troisième activité :

### Mise en place des changements ou des adaptations

Chaque établissement doit mettre en place les changements ou les adaptations nécessaires quant à son organisation de services, ses processus et ses procédures cliniques à la suite de sa réflexion et de la formation de l'ensemble des acteurs concernés. Ces changements ou ces modifications doivent être connus et appliqués par les acteurs concernés de l'établissement ainsi que par les RI-RTF, lorsqu'ils sont pertinents.

### Soutien et suivi de l'implantation

Chaque établissement doit mettre en place les moyens nécessaires pour soutenir les acteurs concernés dans la réalisation des activités d'implantation. Il doit aussi suivre leur réalisation afin de s'assurer de respecter l'échéancier établi.

Le MSSS dispose également de moyens pour soutenir les établissements et suivre l'implantation :

- Visioconférence avec les répondants cadres RI-RTF de chaque établissement
- Conférence téléphonique avec les répondants professionnels de chaque établissement
- Comité de suivi de l'implantation composé d'un représentant de chaque établissement qui débutera à l'automne 2016. Ce comité relève de la Table nationale de coordination clinique animée par le MSSS.
- Guichet RI-RTF pour répondre aux questions des répondants ([guichetirtf@msss.gouv.qc.ca](mailto:guichetirtf@msss.gouv.qc.ca))
- Tout autre moyen pertinent

### Capsule Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance

Un numéro spécial du bulletin d'information RI-RTF sur les croyances véhiculées concernant le Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial de même que sur l'Instrument de détermination et de classification qui en fait partie a été diffusé en novembre 2016. Il vise à démystifier les croyances afin de favoriser une compréhension commune du Règlement et de l'utilisation de l'Instrument.

Pour toute question ou tout commentaire sur le présent bulletin, communiquez avec Julie Couture à l'adresse suivante : [guichetirtf@msss.gouv.qc.ca](mailto:guichetirtf@msss.gouv.qc.ca)